École primaire Notre-Dame-de-Liesse
7409, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 3K7
(819) 822-5514

Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Québec

CODE DE VIE

Informations & Fonctionnement de l'école

2026-2027

Vous trouverez, aux pages suivantes, l'ensemble des documents en lien avec le *Code de vie* et le *Code de courtoisie* utilisé par l'ensemble de l'équipe-école, ainsi que les informations relatives au fonctionnement de notre école.

Merci d'en prendre connaissance et de collaborer avec nous à créer un milieu de vie scolaire sain, sécuritaire et stimulant !

Ces documents ont été adoptés par les membres du Conseil d'établissement le **20 avril 2026**.

Code de courtoisie et vouvoiement

1. Je dis « *bonjour, s'il-vous-plaît et merci* » dès que l'occasion se présente.
2. Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « *Madame* » et « *Monsieur* ».
3. Je m'exerce aussi à vouvoyer les adultes de l'école.
4. Je m'excuse selon les situations.
5. J'appelle les autres par leur nom véritable.
6. J'exprime mes sentiments au « Je » lorsque je vis une situation désagréable.
7. Je dis avec des mots pourquoi je suis en colère.
8. Je n'interromps pas une personne qui parle.
9. J'attends mon tour calmement.
10. Lorsque je circule dans l'école, j'évite de faire du bruit.
11. Je me déplace à droite dans les corridors.

Non à l'intimidation et à la violence en 5 étapes

Mettre fin à l'intimidation et à la violence en demandant l'arrêt du comportement.

Nommer le type de violence observé.

Orienter vers les comportements attendus

Vérifier l'état de l'élève victime.

Compléter le formulaire « Agir majeur » du Code de vie pour l'élève agresseur.

On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

- Intention ou non de <u>faire du tort</u>
- Une <u>inégalité</u> de pouvoir
- Des <u>sentiments de détresse</u> de la part de la victime

Code de vie

Agirs mineurs / Démarche d'interventions

Catégories d'intervention	Règles	Raisons	Démarche d'interventions	Relation d'aide
Respect de soi et des autres	✓ Paroles ✓ Gestes ✓ Attitudes	• Pour me sentir bien et en sécurité à l'école. • Pour établir des relations positives avec les autres.	• Après 3 avertissements dans une même catégorie d'intervention, l'élève produit une réflexion écrite à faire signer des parents. • Au 4e avertissement, l'élève rencontre le / la T.E.S. et se donne un moyen pour améliorer son comportement. • Au 5e avertissement, l'élève est retiré à la direction avec du travail et une communication est faite aux parents. • Un 6e avertissement dans une même catégorie d'intervention sera considéré comme un non-respect chronique et traité en tant qu'agir majeur. L'élève sera retiré à la maison avec du travail.	La démarche d'intervention se veut éducative et non punitive. Elle mobilise l'enfant et les divers intervenants dans la poursuite d'une des missions de l'école qui est de **socialiser**. Les intervenants supportent l'élève dans une démarche : • de résolution de conflits; • de résolution de problèmes; • de réparation. Le ***Code de vie*** assure un suivi personnalisé et une communication claire entre tous les intervenants. Le ***Code de vie*** permet à l'élève de se responsabiliser face à ses comportements et de développer une attitude sociale positive et respectueuse.
Respect des procédures	✓ Consignes du personnel de l'école ✓ Ponctualité ✓ Circulation dans les corridors ✓ Tenue vestimentaire	• Pour assurer un bon climat de travail dans l'école. • Pour circuler en sécurité.		
Respect de l' environnement	✓ Biens d'autrui ✓ Bris de matériel	• Pour éviter les vols, les disputes. • Pour apprendre à reconnaître la valeur des choses qui m'entourent.		

Nom de l'élève : _____ Classe de : _____

Premier bloc de l'année : du 26 août au 25 novembre (60 jours)

		1	2	3	4	5	6
Catégorie A : **Respect de soi et des autres**	Paroles						
	Gestes						
	Attitudes						
	Autres :						
Catégorie B : **Respect des procédures**	Consignes du personnel de l'école						
	Ponctualité						
	Circulation dans les corridors						
	Tenue vestimentaire						
	Autres :						
Catégorie C : **Respect de l'environnement**	Biens d'autrui						
	Biens personnels						
	Autres :						

1 2 3 Rencontre avec la titulaire. **Réflexion** écrite (ou dessin pour les maternelles et 1re année) **signée** par un parent.

4 **Rencontre** avec le / la **T.E.S.**. L' enfant se donne un **moyen** pour améliorer son comportement

5 **Retrait** au bureau de la **direction avec du travail** et **communication** avec un **parent**

6 Intervention pour un **agir majeur** pour **non-respect chronique** des règles et **retrait à la maison avec du travail**.

Tout membre de l'équipe-école peut écrire une note au Code de vie de l'élève ET demander un geste de réparation.

Premier bloc de l'année : du 26 août au 25 novembre (60 jours)

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Nom de l'élève : _____ Classe de : _____

Deuxième bloc de l'année : du 26 novembre au 18 mars (60 jours)

		1	2	3	4	5	6
Catégorie A : **Respect de soi et des autres**	Paroles						
	Gestes						
	Attitudes						
	Autres :						
Catégorie B : **Respect des procédures**	Consignes du personnel de l'école						
	Ponctualité						
	Circulation dans les corridors						
	Tenue vestimentaire						
	Autres :						
Catégorie C : **Respect de l'environnement**	Biens d'autrui						
	Biens personnels						
	Autres :						

1 2 3 → Rencontre avec la titulaire. **Réflexion** écrite (ou dessin pour les maternelles et 1re année) **signée** par un parent.

4 → **Rencontre** avec le / la **T.E.S.**. L' enfant se donne un **moyen** pour améliorer son comportement

5 → **Retrait** au bureau de la **direction avec du travail** et **communication** avec un **parent**

6 → Intervention pour un **agir majeur** pour **non-respect chronique** des règles et **retrait à la maison avec du travail**.

Tout membre de l'équipe-école peut écrire une note au Code de vie de l'élève ET demander un geste de réparation.

Deuxième bloc de l'année : du 26 novembre au 18 mars (60 jours)

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Nom de l'élève : _____ Classe de : _____

Troisième bloc de l'année : du 19 mars au 22 juin (60 jours)

		1	2	3	4	5	6
Catégorie A : **Respect de soi et des autres**	Paroles						
	Gestes						
	Attitudes						
	Autres :						
Catégorie B : **Respect des procédures**	Consignes du personnel de l'école						
	Ponctualité						
	Circulation dans les corridors						
	Tenue vestimentaire						
	Autres :						
Catégorie C : **Respect de l'environnement**	Biens d'autrui						
	Biens personnels						
	Autres :						

1 2 3 : Rencontre avec la titulaire. **Réflexion** écrite (ou dessin pour les maternelles et 1re année) **signée** par un parent.

4 : **Rencontre** avec le / la **T.E.S.**.. L' enfant se donne un **moyen** pour améliorer son comportement

5 : **Retrait** au bureau de la **direction avec du travail** et **communication** avec un **parent**

6 : Intervention pour un **agir majeur** pour **non-respect chronique** des règles et **retrait à la maison avec du travail**.

Tout membre de l'équipe-école peut écrire une note au Code de vie de l'élève ET demander un geste de réparation.

Troisième bloc de l'année : du 19 mars au 22 juin (60 jours)

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

Date :	**Intervenant** :	**Signature du parent** :
Brève description des faits et gestes :		

École primaire Notre-Dame-de-Liesse
7409, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 3K7
(819) 822-5514

Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Québec

Agirs majeurs

EXEMPLE

Nom de l'élève : _____

Titulaire : _____ Date de l'événement : _____
Degré scolaire : _____ Date de la suspension : _____

Témoins : _____ Intervenant (e) : _____
_____

- ☐ Bataille ou agression physique
- ☐ Intimidation, harcèlement
- ☐ Vol et vandalisme
- ☐ Impolitesse majeure
- ☐ Utilisation d'objet menaçant la sécurité
- ☐ Menace, vengeance
- ☐ Humiliation
- ☐ Extorsion (taxage)
- ☐ Non-respect chronique
- ☐ Autre : _____

A été contacté : _____ Date : _____
(père, mère ou autre)

Description de l'événement : _____
_____

Mesure appliquée : _____

Signatures : _____ _____
Intervenant (e) Direction

Agirs majeurs / Démarche d'interventions

COMPORTEMENTS	DÉMARCHE D'INTERVENTION	RELATION D'AIDE
J'adopte un comportement pacifique et je dis « non » : • aux batailles; • aux menaces; • à l'intimidation; • à se venger, ridiculiser l'autre, exclure un élève du groupe; • au vol et au vandalisme; • au taxage; • à l'impolitesse **majeure**; • au non-respect chronique des règles de l'école; • aux fugues; • à l'utilisation d'objet menaçant la sécurité	1. Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat); 2. Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte; 3. Information à la direction (ou au responsable d'école en son absence) et au titulaire; 4. (Lorsque c'est possible) rencontre et discussion avec le titulaire pour décider de la démarche à favoriser; 5. La direction contacte les parents pour les informer de la situation. **Suspension immédiate** (à l'interne et/ou à la maison); 6. Fiche de réflexion et travaux scolaires à compléter par l'élève pendant sa suspension pour pouvoir revenir à l'école; 7. Rencontre entre l'élève, son parent, et de la direction afin d'élaborer un plan de réintégration.	Au besoin : • Contrat personnalisé avec renforcement positif; • Suivi spécialisé avec un membre des services aux élèves; • Réintégration progressive de l'élève en classe et aux activités de l'école avec une feuille de route; • Support à la famille avec les partenaires (CLSC, Centre Jeunesse, etc.).

NOTRE ENGAGEMENT

À l'école Notre-Dame-de-Liesse, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un **milieu sain** et **sécuritaire** pour tous. Ici, la « loi de la parole » est de mise. Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation est invité à parler à un adulte de l'école. Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à parler, à devenir des témoins actifs et à faire partie de la solution.

Ici, chaque personne est invitée à « Oser être pour oser devenir ! »

Oser être soi-même et se respecter dans ce qu'on est,
pour oser devenir des personnes responsables
de nos choix et de nos actions.

Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit : verbal, physique, social ou électronique n'est acceptable.

Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

Si, à la fin d'un bloc d'intervention, votre enfant n'a aucune note à son *Code de vie*, sa titulaire communiquera avec vous afin de souligner son bon comportement.

- J'ai pris connaissance du Code de vie de l'école et je m'engage à le respecter.

_____
Signature de l'élève

- J'ai pris connaissance de ton engagement et je t'offre mon soutien tout au long de l'année pour t'aider à le respecter.
- Je m'engage également à être un modèle de respect pour toi dans toutes mes interactions (courriels, appels, rencontres) avec les différents intervenants de l'école, afin de contribuer à une saine collaboration école-famille.

_____ _____
Signature du parent Signature du titulaire

Informations et fonctionnement de l'école

Voici des informations relatives au fonctionnement de notre école, lesquelles guident nos actions pour un mieux-être collectif.

Absence de votre enfant

Dans le but d'assurer la réussite de votre enfant et qu'il ne prenne pas de retard académique, seuls les motifs de maladie et de rendez-vous médicaux seront considérés comme absences motivées et une reprise de travail scolaire manqué sera possible.

Pour signaler **une absence** : (819) **822-5514** poste **1**.

Merci de le faire le plus rapidement possible en spécifiant le motif d'absence. Ce fonctionnement nous permet d'accélérer le processus de vérification des absences des élèves et donc, d'améliorer la sécurité de tous nos élèves.

Si vous prévoyez **venir chercher votre enfant durant la journée**, svp envoyer un courriel à la secrétaire ET à l'enseignant(e) pour les informer du moment, puis présentez-vous au secrétariat le moment venu.

Notez que seules les personnes qui détiennent l'autorité parentale peuvent venir chercher un enfant. Si vous mandatez une personne à venir chercher votre enfant, vous avez l'obligation de nous remettre une autorisation écrite en indiquant le nom de cette personne.

Absence prolongée pour un motif autre que maladie

Considérant que le temps d'apprentissage en classe est primordial, nous suggérons fortement à nos parents et élèves de planifier les voyages familiaux, activités sportives ou de loisirs pendant les périodes des vacances scolaires (Noël, été, semaine de relâche, longues fins de semaine).

Conséquemment, l'élève qui s'absentera pour un motif personnel ne bénéficiera d'aucun service de soutien additionnel avant ou après son départ, et les documents remis pendant son absence lui seront remis à son retour. L'élève reprendra où sera rendu l'ensemble de son groupe-classe.

Allergies

Comme certains enfants qui fréquentent l'école Notre-Dame-de-Liesse présentent des allergies sévères aux arachides et aux noix, nous demandons votre collaboration pour **ne pas inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations et les repas de votre enfant.**

Arrivée à l'école

Les élèves peuvent arriver sur la cour aux heures suivantes :
Matin : 7 h 50
Midi : 12 h 30 (12 h 10 pour le préscolaire)

Avant ces heures, tous les élèves seront dirigés au service de garde puisqu'il n'y a aucune surveillance, et les parents seront alors facturés pour ce service.

Assiduité et retard

L'assiduité de tous les élèves à leurs cours leur permet de recevoir les consignes et explications pour la réalisation des activités éducatives et évite que le groupe-classe soit dérangé par l'arrivée des élèves retardataires.

Si, **dans une situation exceptionnelle**, votre enfant arrive après le début des cours, il doit entrer par la porte principale ET se présenter au secrétariat pour signaler son arrivée.

Après 3 retards non-motivés, un élève devra attendre au secrétariat le début de la prochaine leçon afin de ne pas déranger l'ensemble du groupe déjà en apprentissage.

Assurances

Votre enfant sera couvert par l'assurance du CSSRS seulement si celui-ci ou les personnes qui œuvrent pour l'organisation ont commis une faute. De ce fait, il vous est fortement recommandé de souscrire à une assurance au cas où votre enfant subirait des dommages résultant d'accidents pour lesquels le CSSRS n'est pas responsable (ex : bris de lunettes).

Bris de matériel

Tout bris, volontaire ou accidentel (autrement que par usure normale) de volumes, de matériel, d'équipement ou d'autres biens de l'école devra être remboursé par les parents.

Cafétéria, boîte à lunch et période du dîner

Lors de la période du diner, 3 options s'offrent à votre enfant :
1. repas chauds offerts par un service de traiteur à l'école;
2. boîte à lunch avec thermos;
3. boîte à lunch avec repas froid.

Lorsque votre enfant oublie sa boîte à lunch, nous le référons au service de repas chauds de notre traiteur. Le paiement pour le repas devra se faire dès le lendemain.

Circulation dans l'école

Seuls les membres du personnel sont autorisés à circuler sur la cour et dans l'école

Dès 15h15, les locaux et les secteurs des casiers sont fermés. C'est pourquoi, tout oubli pourra être récupéré le jour d'école suivant.

Communication avec un membre du personnel

Pour communiquer avec un membre du personnel, vous pouvez prendre rendez-vous avec ce dernier par courriel ou en appelant au secrétariat. Dans un cas comme dans l'autre, une réponse vous sera faite dans les meilleurs délais.

Débarcadère destiné aux parents

Si votre enfant possède un laissez-passer pour le transport scolaire, nous vous demandons d'utiliser ce service. Le débarcadère des parents doit être utilisé uniquement s'il vous est impossible d'utiliser le service de transport par autobus. Votre précieuse collaboration contribue à offrir à vos enfants un environnement sécuritaire et facilement accessible.

Si vous devez transporter votre enfant, nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité suivantes :

1. **En tout temps, il est interdit d'utiliser le stationnement du personnel.**
2. Il faut utiliser le débarcadère destiné aux parents et aux visiteurs en face de l'entrée principale. **Le temps de stationnement** est limité à **deux minutes lors des périodes d'entrée et de sortie.** Vous devez **stationner** votre véhicule **aux endroits désignés.** Pour des raisons de sécurité, il est **interdit d'arrêter votre véhicule dans la voie de circulation pour y laisser monter ou descendre un enfant.**
3. Le matin, lorsque vous débarquez votre enfant, il est important de l'accompagner jusqu'à la zone sécurisée (trottoir). **Merci de quitter rapidement afin de laisser la place à un autre parent.**
4. Le matin, si le débarcadère est complet, vous pouvez débarquer votre enfant sur le terrain en face de l'école et la brigadière accompagnera votre enfant pour traverser le boulevard Bourque.
5. Au début et à la fin des cours, des surveillants veillent à la **circulation sécuritaire** des élèves. **Merci de respecter leurs directives**.
6. Les **autobus scolaires** ont la **priorité** à la **sortie.**
7. Il est **défendu** de **stationner** dans le **débarcadère** des autobus **entre 7h35 à 15h15** sur jours de classe.
8. Durant les périodes d'embarquement et de débarquement des élèves de leur autobus, il est interdit aux parents de circuler dans cette zone.
9. Le stationnement destiné aux parents et aux visiteurs **est à sens unique.** L'entrée se situe près de la haie de cèdres près du secrétariat. La sortie des véhicules et des autobus est située aux feux de circulation.

Si vous venez chercher votre enfant à la fin des cours, vous devez l'attendre sur le trottoir au **débarcadère des parents** (près des bacs de récupération et des supports à vélos.) Il faut éviter d'attendre près de la porte de sortie des élèves ou dans la zone d'embarquement des élèves aux autobus.

Marcheurs

Les élèves qui doivent traverser le boulevard Bourque à pied ou à vélo pour venir à l'école doivent utiliser la **traverse pour piétons** devant l'école. Une **brigadière** assure la sécurité aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Objets personnels

Les objets personnels, les jeux et les appareils électroniques, (téléphones cellulaires, iPods, montres intelligentes, etc.) **ne sont pas permis en classe**, compte tenu des risques de bris ou de perte, et des sources de distraction que ces objets peuvent occasionner.

Saines habitudes de vie et collations

Nous favorisons les collations saines. Voici quelques suggestions :

- Fruits et légumes
- Fromage, yogourt
- Produits céréaliers (barres tendres ou muffins) à grains entiers

Ces produits sont interdits à l'école :

- Jello, boissons gazeuses, pouding, biscuits sucrés, gâteaux, croustilles, chocolat, bonbons, gomme à mâcher, rouleaux aux fruits, boisson énergisante et tout autre friandise (taux de sucre et/ou de sel très élevé).

Le beurre d'arachide et les noix ne sont pas acceptés pour des raisons d'allergies sévères.

Secrétariat

Le secrétariat est **ouvert** de **7 h 45 à 11 h 30** et de **12 h 30 à 15 h 45. Durant la période du dîner, le secrétariat est fermé.** Si toutefois, vous devez venir chercher votre enfant durant cette période, nous vous invitons à utiliser l'entrée du service de garde (Porte C) et de vous adresser à un intervenant.

Service de garde

Départ des élèves :

Lorsque vous venez chercher votre enfant au service de garde, vous devez vous présenter à une éducatrice pour vous signaler. Cette dernière communiquera avec l'éducatrice de votre enfant. Ensuite, votre enfant pourra venir vous rejoindre. N'oubliez pas de signer la fiche de départ de votre enfant à l'entrée du local du service de garde.

Changement de dernière minute à la fréquentation de votre enfant :

Il est important de le communiquer à la responsable en lui laissant un message sur la **boîte vocale du service de garde avant 14h30** de la journée même au 819 **822-5514** poste **4.** Nous vous demandons de ne pas appeler au secrétariat pour communiquer ces changements.

Tenue vestimentaire

L'écolier doit se présenter à l'école dans une tenue convenable en contexte scolaire, à la température saisonnière et en respectant les précisions ci-dessous. Si ceux-ci sont jugés inadéquats, vous devrez vous déplacer pour venir porter des vêtements de rechange.

- Un chandail, une blouse ou une chemise sans manches doit recouvrir les épaules (environ 3 cm). La camisole à bretelles « spaghetti » est donc interdite.
- Le port du gilet dénudant le ventre, du décolleté ou de la blouse transparente est interdit.
- Le port de la mini-jupe ou du short très court est interdit (la longueur acceptable est la longueur des mains, doigts tendus lorsque l'élève est debout, ou à la mi-cuisse.)
- Tout vêtement qui traduit une quelconque forme de violence ou de vulgarité est défendu.
- Une paire de chaussures doit demeurer en tout temps à l'école. Il est demandé aux écoliers de changer de chaussures dès qu'ils entrent dans l'école. Cette paire de chaussures pourra aussi être utilisée pour les enfants fréquentant le service de garde.
- À l'hiver : la tenue vestimentaire hivernale complète est requise; (les élèves de la maternelle à la 2e année doivent porter leur pantalon de neige de l'arrivée le matin en autobus au départ en fin de journée; les autres élèves pourraient l'avoir dans leur sac à dos).

  Celle-ci deviendra optionnelle après la relâche, et il sera de la responsabilité des parents de prévoir les vêtements pour leur enfant selon la météo du jour. À noter que beau temps, mauvais temps, tous les élèves doivent participer aux récréations actives.

Transport scolaire

L'école n'est pas autorisée à permettre à un élève de monter à bord d'un autobus autre que celui inscrit sur son laissez-passer. Voici un bref résumé des RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES AU TRANSPORT SCOLAIRE du CSSRS :

1. Je dois avoir mon **laissez-passer visible** en tout temps, car il est obligatoire.
2. Je me présente à l'arrêt d'autobus **10 minutes à l'avance**.
3. Je reste **calme**, près du site d'embarquement, afin de ne pas glisser sur la chaussée.
4. Durant le trajet, je reste **assis calmement** sur mon banc et je **parle** avec la personne qui se trouve à côté de moi (j'évite de crier et de bousculer les autres);
5. Je respecte les consignes du conducteur et j'adopte un langage respectueux en tout temps;
6. Je garde la tête et les mains à l'intérieur du véhicule.
7. Je garde le véhicule propre et je ne brise pas l'autobus
8. Je garde l'allée libre en tout temps.

Vélo et/ou **Trottinette**

Les élèves qui choisissent de venir à l'école à vélo ou en trottinette doivent les cadenasser aux supports à vélos près de la porte A. Aucune circulation sur le terrain de l'école à vélo ou en trottinette n'est autorisée. L'élève doit marcher à côté de son vélo ou sa trottinette pour éviter d'entrer en contact avec des marcheurs.